22 avril 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, mercredi le 22 avril 2026 à 18 h 30, à laquelle :

Sont présents :

Christine Morin	Sylvain Denis
Réal Champagne	Stéphane Touzin
Lynda Perreault	Alain Prévost

Formant quorum sous la présidence de : M. Marc Girard
Autre présence: Susie Trudel, directrice

Informations :
Marc Girard souhaite la bienvenue à tous.

2026-04-036
Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 30 et adoption de l'ordre du jour
Il est proposé par Stéphane Touzin
Et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;
Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Informations :
Période de questions de l'assistance
Aucune assistance

Informations :
Demande verbale : permis émis
-Alain Goulet, Baie McAdam, changer fenêtres

2026-04-037
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2026
Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement
D'accepter le procès-verbal tel que présenté.

2026-04-038
Approbation des dépenses municipales
Il est proposé par Christine Morin
Et résolu unanimement
D'accepter les dépenses municipales pour le mois de mars 2026 au montant de 37 041.16$.

2026-04-039
Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.
Il est proposé par Lynda Perreault
Et résolu unanimement
De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 37 925.94$ pour la période du 1er au 22 avril 2026.
Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 27 avril 2026

_____
Susie Trudel, directrice générale

Information
Suivi de dossier : Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
Nous avons reçu une aide financière de 13 000$ pour la surface de chemin de la Baie des Plongeurs.

Information
Suivi de dossier – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
1. Admissibilité des travaux
Après vérification, il a été confirmé que la pose d'asphalte n'est pas admissible dans le cadre du PADF.
2. Recherche de matériaux alternatifs
La directrice générale a obtenu des prix pour la fabrication de matériaux alternatifs :
- Concassé : Le coût de fabrication s'est avéré très élevé.
- Tamisé : Bien que plus abordable, ce matériau n'offre pas une surface de roulement jugée satisfaisante par le conseil.

3. Demandes et suivis
- Le conseil demande de nouveaux prix à un autre entrepreneur pour le concassé.
- Une vérification du coût pour l'installation d'un ponceau à l'entrée du chemin du ski est également en cours.

Ces points seront revus lors de la prochaine réunion du conseil.

2026-04-040
Loi sur les contrats des organisme municipaux
Attendu que la nouvelle loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) répond aux multiples demandes du milieu municipal de simplifier le régime applicable à l'attribution et à la gestion des contrats municipaux;

Attendu que les objectifs de la LCOM sont les suivants :
-moderniser, regrouper et restructurer en une seule loi le régime applicable à l'attribution et à la gestion des contrats des organismes municipaux;

-faciliter la compréhension des règles contractuelles par les organismes municipaux ainsi que par les entreprises et, par conséquent, favoriser une meilleure gestion des fonds publics;
-assurer une plus grande cohérence avec certaines dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), qui s'applique notamment aux ministères et aux organismes gouvernementaux.

Par conséquent,
Il est proposé par Réal Champagne
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande à la MRC de faire un règlement sur la LCOM qui prévoit des normes applicables à l'attribution et à l'exécution de l'ensemble de ses contrats.

Information
Collecte des matières résiduelles
1. Estimation des coûts
À la suite d'une demande adressée au directeur de la Gestion des matières résiduelles de la MRC, une estimation des coûts de collecte pour l'ensemble des secteurs de Laniel a été obtenue.
2. Optimisation du service
Le Comité municipal souhaite évaluer la possibilité de réduire la fréquence des collectes sur le territoire. Le regroupement des bacs verts (compost) est un bon exemple démontrant les économies potentielles liées à une optimisation du service.
3. Formation d'un comité de travail
Un comité de travail composé de deux conseillers, du président et de la directrice générale est mandaté pour élaborer un plan d'optimisation. Ce plan sera présenté au conseil municipal pour analyse et décisions ultérieures.

Information
La directrice informe le conseil qu'une subvention de 718.86$ a été accordée pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec à Laniel.

Information
Balayage du chemin du ski – Acceptation de soumission
Considérant qu'une demande de soumission a été adressée à Services Jean-Guy Bélanger pour le balayage d'une côte sur le chemin du ski à l'aide de machinerie spécialisée;
Il est proposé par Réal Champagne
Et résolu unanimement :
Que le conseil accepte l'offre de Services Jean-Guy Bélanger au montant de 400 $ (taxes en sus) pour la réalisation des travaux de balayage sur le chemin du ski.

2026-04-041
Considérant que le contrat actuel pour l'entretien hivernal des chemins municipaux prend fin le 30 avril 2026 ;
Considérant que le conseil souhaite octroyer un nouveau contrat d'une durée d'un an, soit du 1er novembre 2026 au 30 avril 2027 ;
Considérant que, selon les estimations, la valeur du contrat excédera 139 000 $, ce qui oblige la municipalité à procéder par le système électronique d'appels d'offres (SEAO) conformément à la réglementation en vigueur ;
Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu à l'unanimité :
Que le comité municipal mandate la MRC afin de publier l'appel d'offres pour l'entretien hivernal des chemins municipaux sur le SEAO.

2026-04-042
CONSIDÉRANT que la Loi sur la sécurité civile (LSC) exige que chaque municipalité mette à jour et adopte un plan municipal de mesures d'urgence afin d'assurer la protection des citoyens, des employés municipaux et des infrastructures en cas de sinistre ;
CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à la révision et à la mise à jour de son Plan de mesures d'urgence, en tenant compte des risques présents sur son territoire ainsi que des ressources disponibles ;
CONSIDÉRANT que la coordination du Plan de mesures d'urgence nécessite la désignation officielle d'une coordonnatrice responsable de l'application du plan lors d'un déploiement ;
CONSIDÉRANT que la MRC Témiscamingue offre l'accompagnement d'une conseillère en sécurité civile pour soutenir la municipalité dans la planification et la coordination du Plan de mesures d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lynda Perreault et résolu à l'unanimité :
- QUE le TNO de Laniel adopte la mise à jour de son Plan de mesures d'urgence ;
- QUE la conseillère en sécurité civile à la MRC Témiscamingue, soit désignée à titre de coordonnatrice du Plan de mesures d'urgence du TNO de Laniel, lors de son déploiement;
- QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption ;
-QU'UNE copie de la présente résolution et du plan de mesures d'urgence soit transmise à la MRC du Témiscamingue.

Informations :
Discussion sur le projet du Complexe des eaux profondes

Informations :
Période de questions de l'assistance : Aucune assistance

Informations :
Prochaine réunion : mercredi le 27 mai 2026 à **18 h 30**

2026-04-043
Levée de l'assemblée :
Il est proposé par Lynda Perreault et résolu unanimement
De lever l'assemblée, il est 20 heures

_____ _____
Marc Girard, président Susie Trudel, dg